

## **EXTRAIT NORME NF-EN 15312** **« Equipements sportifs en accès libre »**

**Cette norme est mise en application dans le cadre suivant :**

- Une norme n'a aucun caractère d'obligation mais est mise en place pour protéger les utilisateurs
- La norme succède à la NF 52901 (Norme française « Equipements sportifs de proximité »)
- Le document européen annule et remplace le document français
- Vote formel par les 28 pays membres du CEN en novembre/décembre 2006
- La NF EN 15 312 est éditée par l'AFNOR depuis mai 2007
- Les documents de base utilisés ont principalement été les NF 52 901 et EN 1176, avec les normes européennes spécifiques au Basket, Handball, Volley, Etc.
- S'applique aux **équipements sportifs en accès libre destinés à être installés de manière permanente**
- Les sports comprennent habituellement les équipements pour le badminton, le basket-ball, le handball, le football, le hockey, le tennis, le tennis de table, le volley-ball et les aires multisports.
- La norme ne couvre pas les installations pour sports à roulette et bicross, les structures d'escalade, les équipements de plages et parcours de santé.

**La norme NF-EN 15312 comprend toutes les exigences suivantes :**

- Garantir l'intégrité structurelle en testant l'impact des ballons de foot et les coups de pieds sur la palissade
- Apporter une attention particulière au choix des matériaux lorsque l'équipement est utilisé dans des conditions climatiques particulières
- Les soudures doivent être lisses
- Les goujons filetés doivent être couverts
- Eviter les éléments saillants
- Non incitation à la grimpe au-delà de 1m de hauteur
- Les coincements de tête, cou, boutons, ou doigts sont traités comme dans la norme EN 1176
- Aucun point d'écrasement ou de cisaillement n'est autorisé
- Une entrée et une sortie pour les handicapés est obligatoire
- Les fondations ne doivent pas présenter de risques de chute pour les utilisateurs
- Les obstacles inattendus sont prohibés (les barre anti-cycle étant exclues de cette exigence)

*Extrait norme NF-EN 15312 – Page 1/2*

Fabricant Français



d'Équipements Sportifs

**Zone Artisanale Route de Nantes - 53230 Cossé-Le-Vivien - France**

**Tél 02 43 98 95 81 - Fax 02 43 91 79 52**

**E-mail [nerual.sarl@wanadoo.fr](mailto:nerual.sarl@wanadoo.fr)**

**[www.nerual.fr](http://www.nerual.fr)**

- Le réglage de la hauteur du panneau de basket est possible mais uniquement par une personne autorisée, entre 2m60 et 3m05.
- La résistance du panneau et du cercle est testée
- La résistance du filet de basket est testée
- Espace libre anneau de basket : 60cm sur toute la hauteur
- La résistance du filet de basket est testée
- Concerne les buts simples ET les buts multisports
- Les fixations au sol sont testées
- Les buts et les filets ne doivent pas être incitatifs à la grimpe
- L'espace entre le but et le panneau de basket s'applique
- Informer les utilisateurs avec un panneau spécifiant les « bonnes conduites » (normalisé)
- La fourniture des manuels d'installation et de maintenance est obligatoire
- Les tests doivent faire l'objet de rapports de tests documentés
- La plaque du constructeur est obligatoire

*Attention, votre structure respectera cette norme sous réserve de :*

- *Choisir le produit d'une société tenant compte de cette dernière*
- *La conformité de la pose, selon la notice de montage du fabricant*
- *La réalisation des tests de sécurité des buts, effectuée après installation de la structure et dont l'attestation doit vous être remise.*